

Fiche d'inscription

Session de Formation de Formateur National FFVoile du 22 au 25 Novembre 2016

Formation à destination des formateurs régionaux souhaitant obtenir la qualification de formateur national

Organisé par la Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur au CREPS PACA site d'Antibes

***A renvoyer dûment complétée et signée au plus tard 2 semaines avant le début de la formation
- Ligue de Voile Provence Alpes Côte d'Azur, 11 avenue Gambetta 83500, La Seyne-sur-Mer***

Nom- Prénom :

N° licence :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Fonction :

Date et lieu de naissance :

Qualification professionnelle
actuelle :
Merci de cocher la case
correspondante
(une seule case)

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Ouvriers Non qualifiés
Ouvriers qualifiés
Employés

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Techniciens
Ingénieurs, Cadres
Dirigeants salariés
Dirigeants bénévoles

Pré-requis obligatoires:

- Licence FFVoile à jour au moment de l'inscription à la formation
- Obtention de la qualification de Formateur Régional (inscription sur le fichier national FFVoile)

Accord obligatoire de la ligue de voile de
(Date, nom, prénom, visa et tampon de la ligue)

Pour valider votre inscription vous devez faire parvenir en plus cette fiche une présentation et bilan de votre dernière formation en indiquant les points faibles et points fort de votre d'expérience de formation AMV, bilan à faire parvenir par mail jacques.hublet@voilepaca.fr 10 jours avant le début de la formation.

Veuillez-vous munir de tous vos documents de formation et de la mallette formateur si vous en possédez une.

Club :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Cout de la formation

Frais pédagogique : 448 €

Frais d'hébergement et restauration

Pension complète : 127.00 € Frais demi-pension : 50,00€

Merci de préciser votre choix

Afin d'assurer les meilleures conditions de travail pour les stagiaires, nous nous réservons le droit de reporter les formations si l'effectif des participants est insuffisant (moins de 6).

Date :

Signature :

Désistement :

En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action de formation, un forfait incompressible de 30% du total des frais peut être réclamé. Ce montant peut s'élever à 50% si le désistement intervient dans les trois jours précédents le début de l'action de formation. Au-delà, la totalité des frais non récupérables pourra être réclamée.